

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation des membres des conseils de recours dans
l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement
secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 de plein exercice**

A.Gt 13-07-2006

M.B. 08-09-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 72, 97 et 98;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

- 1° M. Jean-Guy NOEL, rue des Cytises 31, 4460 Bierset,
- 2° Mme Françoise DEMEY, rue du Veneur 122, 7830 Graty,
- 3° M. Joseph WOLLSEIFEN, rue de la Neuville 38, 4877 Olne,
- 4° M. André REMACLE, rue du Châlet, 40, 6792 Halanzy,
- 5° M. Bernard ETIENNE, rue du Centre 124, 5003 Saint-Marc.

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 1^{er} :

- 1° M. Jean-Marie DEMOUSTIER, route de Fosses 127, 5060 Arsimont,
- 2° M. Joseph LEMPEREUR, rue Niton 20, 4623 Fléron,
- 3° M. Bernard DELCROIX, rue des Bruyères 12, 5140 Sombrefe,
- 4° M. Michel LAMBERT, av. Liebrecht 19, 1090 Bruxelles,
- 5° M. Guy VANDEN BEMDEN, avenue du Hoef 11, 1180 Bruxelles.

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

- 1° M. Jean-Claude BIERMANS, rue du Frêne 22, 4690 Bassenge,
- 2° M. Alain MASSART, Steenokkerzeelstraat 142, 1930 Zaventem,
- 3° Mme Tanya VANDEKERCKHOVE, chemin du Renowelz 18, 7812 Mainvault,
- 4° Mme Anne SEVRIN, avenue des Trieux 6, 5000 Namur,
- 5° M. Willy MAUQUOY, rue des Messes 22, 1320 Hamme-Mille.

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 3 :

- 1° M. Pol SOUDAN, avenue des Chênes 28, 6001 Marcinelle,
- 2° M. Claude BRANCART, dijck 32 (bl.A), 1780 Wemmel,
- 3° M. Yves MICHEL, Salviaplein 18, 8670 Coxyde,
- 4° Mme Bernadette PHILIPPART DE FOY, quai Saint Léonard 80, 4000 Liège,
- 5° M. Alfred PIRAUX, avenue Gouverneur Cornez 1, 7000 Mons.

Article 5. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2004 portant désignation des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 16 août 2006.



Article 7. - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

